PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 3 octobre 2000, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Huguette Bussières, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Louise Legault-Choquette, Marc-André Lehoux, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Francine Charbonneau et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES MOTIVÉES : messieurs Yves Ballard et Paul St-Onge.

Assistent également à cette séance : mesdames Ginette Jacques, directrice générale, Monique Hébert, directrice générale adjointe et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, Serge Dubé, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives, Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire et Clément Page, secrétaire général.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-067-10-00 Il est proposé par madame Hélène Roberge d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2000 et du procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 12 septembre 2000.
4. Affaires relatives à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
   - 6.1. Rémunération des commissaires / adoption
   - 6.2. Immeuble Sacré-Cœur à Mc Masterville / cession d'une partie du terrain
   - 6.3. Immeuble du 790 boulevard Quinn à Longueuil / réfection de la fenestration / demande de subvention

6.4. Amendement à la résolution C-044-08-00 / école secondaire le Carrefour / servitude d'utilité publique
6.5. Nom de la nouvelle école primaire de Sainte-Julie / adoption.

7. Information :

7.1. Immeuble du 790 boulevard Quinn à Longueuil / servitude de passage en faveur de la Commission scolaire Marie-Victorin
7.2. Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie / rapport d'activités 1999-2000
7.3. Lettres sur la réforme municipale.

8. Affaires diverses :
8.1. Félicitations à monsieur Sébastien Lareau, médaillé d'or aux Jeux olympiques 2000.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2000 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2000

C-068-10-00 Il est proposé par madame Suzanne Chartrand d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2000 ainsi que le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 12 septembre 2000, avec la correction suivante :

- à la séance du 12 septembre 2000, point 7.4, y lire : *«Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil…»*.

4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, fait part d'une lettre reçue du ministère de l'Éducation qui repousse l'échéance pour le dépôt des plans de réussite des établissements de la Commission scolaire.

La directrice générale, madame Ginette Jacques, mentionne que le Conseil des commissaires sera appelé à se pencher à nouveau sur le plan stratégique de destination des immeubles à sa prochaine séance de travail, le 17 octobre prochain.

5. PAROLE AU PUBLIC

Un parent de l'école la Farandole, madame Suzanne Cormier, demande au Conseil des commissaires de revoir la politique des critères d'inscription relativement au transfert des élèves. Elle indique qu'elle entend produire un document qui soumettra des pistes de solution pour éviter de tels déplacements, particulièrement dans le secteur de Mc Masterville. Le président, monsieur Gabriel Ducharme, rappelle que la Commission scolaire est tenue de suivre un critère de proximité et non d'ancienneté dans le choix des élèves à être transférés.

Madame Sylvette David s'adresse au Conseil des commissaires au nom du conseil d'établissement de l'école secondaire du Mont-Bruno à propos du changement d'horaire des élèves. Elle fait part des arguments de l'école en vue d'une entrée plus tardive des élèves. Le président du conseil des enseignantes et enseignants, monsieur Richard Lépine, s'adresse au Conseil dans le même sens. Le directeur du Service de l'organisation scolaire, monsieur Pierre Massicotte, rappelle le cheminement qu'il entend suivre dans l'étude de ce dossier.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Rémunération des commissaires / adoption

Le secrétaire général présente le dossier susmentionné.

Considérant le décret 836-2000 du gouvernement du Québec concernant les montants annuels maxima pouvant être accordés aux commissaires ;

C-069-10-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure de fixer la rémunération des commissaires, à compter du 1er juillet 2000, comme ci-après :

Montant de base – membre du Conseil des commissaires	6 000 $ / année
Montant de base – membre du Comité exécutif	2 500 $ / année
Montant additionnel – président du Conseil des commissaires	21 500 $ / année
Montant additionnel – vice-président du Conseil des commissaires	6 500 $ / année

Et de verser le montant résiduel, à parts égales, aux membres en poste à la fin de chaque année scolaire.

Que pour les années scolaires subséquentes, les montants ci-haut mentionnés soient majorés annuellement selon le taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) annuel moyen, tel qu'il a été établi par Statistique Canada le 31 décembre de l'année précédente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Immeuble Sacré-Cœur à Mc Masterville / cession d'une partie du terrain

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant la demande de la municipalité de Mc Masterville (résolution 2000-161, adoptée le 3 juillet 2000);

Considérant que la municipalité accepte toutes les conditions posées par le Conseil des commissaires;

C-070-10-00 Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle de céder une bande de terrain d'une largeur de 1,83 m et d'une superficie approximative de 55 m^2 couvrant une partie des lots 10-21-39 ptie, 10-21-40 ptie et 10-21-41 ptie du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil de la circonscription foncière de Verchères, pour la somme de 1,00 $ en contrepartie de l'achat et de l'installation, par la municipalité, d'un filet et d'un panier de basket-ball dans la cour de l'école la Farandole.

Les coûts relatifs au relotissement requis par la présente transaction, ainsi que la rédaction et la publication de l'acte de vente, seront assumés par la municipalité de Mc Masterville.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Immeuble du 790 boulevard Quinn à Longueuil / réfection de la fenestration / demande de subvention

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant la demande de la Société Immobilière du Québec (SIQ) d'une participation financière de la Commission scolaire des Patriotes pour la réfection de la fenestration de l'immeuble du 790 boulevard Quinn à Longueuil;

C-071-10-00 Il est proposé par monsieur Yvan Noël d'autoriser la Société Immobilière du Québec à procéder à la réfection de la fenestration de l'immeuble du 790 boulevard Quinn à Longueuil, étant entendu qu'en aucun temps de tels travaux n'engagent une participation financière de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Amendement à la résolution C-044-08-00 / école secondaire le Carrefour / servitude d'utilité publique

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant la résolution C-044-08-00 adoptée le 29 août 2000;

Considérant que la servitude doit être accordée à SOVGEC et non pas à la Ville de Varennes;

C-072-10-00 Il est proposé par madame Line Tessier d'amender la résolution C-044-08-00 de la façon suivante :

- remplacer l'expression «servitude accordée à la Ville de Varennes» par *«servitude accordée à SOVGEC»*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Nom de la nouvelle école primaire de Sainte-Julie / adoption

Madame Huguette Bussières présente le dossier susmentionné.

Considérant la recommandation du conseil d'établissement à l'effet de désigner la nouvelle école primaire de Sainte-Julie du nom de *«école du Tourne-Vent»* ;

C-073-10-00 Il est proposé par madame Huguette Bussières de modifier l'acte d'établissement de la nouvelle école primaire de Sainte-Julie à l'effet de désigner celle-ci sous le nom de *«école du Tourne-Vent».*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. INFORMATION :

7.1 Immeuble du 790 boulevard Quinn à Longueuil / servitude de passage en faveur de la Commission scolaire Marie-Victorin

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant la résolution 38-CC-2000-2001 adoptée le 26 septembre 2000 par la Commission scolaire Marie-Victorin;

Considérant que la Commission scolaire Marie-Victorin accepte de respecter les contraintes essentielles imposées par la Commission scolaire des Patriotes et ses locataires du 790 boulevard Quinn à Longueuil;

C-074-10-00 Il est proposé par monsieur Alain Langlois qu'un accord de principe soit transmis à la Commission scolaire Marie-Victorin, sous réserve que cette servitude à être conclue contienne des clauses prévoyant et sans s'y limiter :

- que tous les frais reliés à la transaction soient à la charge de la Commission scolaire Marie-Victorin;
- que tous les frais d'aménagement et d'entretien du fonds servant soient à la charge de la Commission scolaire Marie-Victorin;
- que la Commission scolaire Marie-Victorin assume tous les coûts de transport de la neige pour le stationnement de l'édifice sis au 790 boulevard Quinn à Longueuil;
- que la Commission scolaire Marie-Victorin accorde à la Commission scolaire des Patriotes une servitude d'égout pluvial traversant le terrain de la Commission scolaire Marie-Victorin;
- que la Commission scolaire Marie-Victorin assume tous les coûts requis pour l'exécution de l'ensemble des autres travaux exigés par la Commission scolaire des Patriotes et ses locataires pour éviter une dépréciation de la valeur résiduelle du 790 boulevard Quinn à Longueuil.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.2 Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie / rapport d'activités 1999-2000

Monsieur André Mc Nicoll présente et commente le rapport susmentionné. Il annonce le résultat des élections au conseil de cet organisme.

7.3 Lettres sur la réforme municipale

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, présente les deux lettres qu'il a adressées à madame Louise Harel et monsieur François Legault relativement aux préoccupations de la Commission scolaire des Patriotes devant les effets possibles de la réforme municipale sur la Rive-Sud.

C-075-10-00 Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'entériner le contenu des lettres adressées à madame Louise Harel et monsieur François Legault relativement à l'effet de la réforme municipale sur les structures scolaires et de faire connaître la position de la Commission scolaire à ce sujet.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. AFFAIRES DIVERSES :

8.1 Félicitations à monsieur Sébastien Lareau, médaillé d'or aux Jeux olympiques 2000

Le président, monsieur Gabriel Ducharme, invite les membres du Conseil à adresser des félicitations à monsieur Sébastien Lareau, médaillé d'or aux Jeux olympiques de Sydney 2000.

Monsieur Lareau est un ancien élève du programme Sport-Études de l'école secondaire de Mortagne.

C-076-10-00 Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll d'adresser à monsieur Sébastien Lareau les félicitations de la Commission scolaire des Patriotes pour ses récents succès aux Jeux olympiques de Sydney 2000 et de le remercier pour son implication constante auprès des jeunes de l'école secondaire de Mortagne.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Madame Suzanne Chartrand et messieurs Alain Langlois et Gabriel Ducharme manifestent leur intérêt à participer au colloque «Qualifier 100% des jeunes de la formation initiale à la vie professionnelle». Monsieur Ducharme mentionne qu'il y est déjà inscrit.

C-077-10-00 Il est proposé par monsieur Yvan Noël de déléguer madame Suzanne Chartrand et monsieur Alain Langlois au colloque «Qualifier 100% des jeunes de la formation initiale à la vie professionnelle» qui se tiendra à Québec, les 5, 6 et 7 novembre 2000.

Les membres traitent aussi des sujets suivants :

- articles de journaux sur la drogue et les écoles
- participation des membres de la direction dans les organismes de la Montérégie
- lettre adressée au Conseil des commissaires relativement aux services rendus à un élève.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-078-10-00 À 21 heures, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

président	secrétaire général

CP/ag